

COMPTE RENDU

de la réunion du 25 janvier 2021

Date de convocation du : 18 Janvier 2021

Présents : Madame FONTANAUD Cécile, Monsieur ARLIN Jérôme, Monsieur QUERAUX Nicolas, Monsieur SPANJERS Henrick, Monsieur BEAU Jacques, Madame BOUILLON Françoise, Madame CARDIN-TINARD Christelle, Monsieur CHAMPALOUX Didier, Madame DUTOYA Jacqueline, Monsieur GAUTHIER Yves, Monsieur HOFFMANN Pascal, Madame LACHAUME Christine, Monsieur LUNE Philippe, Monsieur MASSETEAU Aliptien, Madame PALOMBO-ROUGIER Vanessa, Madame POUVREAU Johanna, Monsieur POUVREAU Pierre-Henri, Monsieur WERION Jacques

Absent : Monsieur HAMON Jérémie

Secrétaire de Séance : Madame Christine LACHAUME

Eoliennes : Zone de protection des communes

Intervention de M.Nicolas Gervais de Lafond concernant les délibérations déjà prises par les autres communes environnantes:

La majorité des communes des vallées de la Bonniere et du Son-Sonnette se sont exprimées récemment contre la saturation en éoliennes et presque toutes ont signé une délibération donnant un avis défavorable à tout nouveau projet éolien pour les 5 prochaines années.

Les communes de Cellefrouin, La Tâche, Valence, Saint-Front, Val de Bonniere, Saint-Ciers sur Bonniere, Mouton et Lichères se sont exprimées contre tous projets éoliens jusqu'en 2026 et à moins de 6 kms de leur commune.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Nicolas Gervais de Lafond, qui s'occupe de la maîtrise de l'éolien à titre personnel, de nous exposer la situation au sein de la Communauté de Commune Cœur de Charente :

- 25 éoliennes d'une puissance de 50 MW sont en activité et 14 éoliennes vont être installées pour une puissance de 42 MW supplémentaires,

- d'un point de vue financier : l' éolienne rapporterait entre 5 000 et 10 000 euros au propriétaire du terrain et environ 12 000 euros à la Commune soit 20%, 30% à la Communauté de Commune et 50% au Département,

- d'un point de vue environnemental : l'entreprise propriétaire des éoliennes dispose d'une caution de 50 000 euros (par éolienne) pour les démanteler au bout de 15 ans. Elle est dans l'obligation, également, de dépolluer les lieux.

Suite à l'intervention de Monsieur Nicolas Gervais de Lafond, Monsieur le Maire demande de se prononcer sur le sujet.

délibération D 2021 1 1 : Eoliennes : Zone de protection des communes

Le Conseil Municipal évoque les projets éoliens en cours et à venir sur le secteur. La majorité des communes des vallées de la Bonniere et du Son-Sonnette se sont exprimées récemment contre la saturation en éoliennes et presque toutes ont signé une délibération donnant un avis défavorable à tout nouveau projet éolien pour les 5 prochaines années.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, ne souhaite pas de projet éolien à moins de 6 km du territoire de la commune d'Aunac sur Charente jusqu'en 2026.

POUR : 9 - CONTRE : 5 - ABSTENTION : 4

délibération D 2021 1 2 : Demande d'installation de panneau publicitaire

La société Graphic affichage nous a adressé une déclaration de travaux pour l'installation d'un panneau publicitaire pour le compte de Madame Oberthur. La situation est au 14, rue de l'église à Chenommet. Le panneau a une surface de 2 m². Monsieur le Maire doit émettre un avis pour tout document d'urbanisme déposé en mairie.

Il précise que la commune ne possède pas de réglementation en vigueur sur la publicité.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de se prononcer sur cette déclaration de travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, n'est pas favorable à l'installation de panneau publicitaire sur la commune et donne pouvoir au Maire de signer cet avis défavorable sur la déclaration de travaux déposé par la société Graphic affichage 29 décembre 2020 et enregistré sous le numéro DP 01602320N0008.

POUR : 0 - CONTRE : 16 - ABSTENTION : 2

délibération D 2021 1 3 : Avenant au bail de location FREE MOBILE

Concernant le contrat de bail que la Commune d'Aunac a signé avec l'opérateur FREE MOBILE le 27/07/2017 il nous a été informé que la société FREE MOBILE a transféré son parc de sites à la société ILIAD 7 courant 2019. Un courrier d'information avait été adressé en ce sens à la mairie. Fin 2019, la société ILIAD 7 a changé de dénomination afin de devenir On Tower France.

Aujourd'hui et dans le cadre du développement des réseaux, l'opérateur ORANGE a pris contact avec On Tower France afin d'installer leurs équipements sur notre pylône. De ce fait et afin de sécuriser le contrat de bail que nous avons précédemment signé, il serait nécessaire de signer un avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la signature d'un avenant au contrat de bail, avec la société ON TOWER France, pour une durée de 12 ans à compter de la date de signature des deux parties.

POUR : 18 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

Sujets hors délibération :

CDC: Référent Savoir-faire du Cognac

Les « savoir-faire du cognac » a pour mission de faire reconnaître les savoir-faire de l'élaboration du cognac au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO. L'association vient notamment de valider une nouvelle étape obligatoire : la reconnaissance de ces savoir-faire comme un bien culturel représentatif de la France (critère n°5 de l'acceptation Unesco).

L'Etat français a reconnu le sérieux et l'intérêt de ce dossier, construit autour d'une méthodologie jugée innovante et autour d'une communauté motivée par une démarche qui a porté un regard différent sur l'économie du Cognac. Tout cela avec un budget modeste depuis le début de cette démarche.

Dès à présent l'enjeu de cette action collective est double :

convaincre l'Etat Français du bien fondé de présenter les savoir-faire du Cognac à l'Unesco plutôt qu'un autre dossier (baguette, les bistrots parisiens ...) mettre en place une stratégie de lobby culturel de niveau international.

L'association recherche actuellement de nouveaux financeurs : la Région Nouvelle-Aquitaine, les territoires non adhérents, ainsi que des partenaires privés ... La communauté de communes verse une adhésion de 720 €/an à l'association.

Afin de représenter la CDC Coeur de Charente à l'assemblée générale de l'association, le bureau communautaire a désigné le 16/11/2020 :

Monsieur Éric BOUCHET, Vice-Président en charge de la Culture et du Patrimoine en tant que « titulaire » ;

Monsieur Renaud COMBAUD, Vice-Président en charge de l'économie et du Tourisme en tant que « suppléant ».

L'association souhaite, par ailleurs, que chaque commune membre de la CDC désigne un « référent », sur la base du volontariat.

→ Désignation d'un volontaire: proposition faite à M.Alain Puyfaud de Bayers qui a accepté.

Informations intercommunales :

Dossiers Coup de pouce Relance pour les entreprises "demandeuses" de notre commune

Boucherie/Charcuterie : dossier transmis à la CdC.

Boulangerie : (a été convoqué devant la commission de sélection le lundi 18/01)

Motos E.Bahuet

Une première séance de la commission de sélection des dossiers et attributions a eu lieu le 28 Décembre 2020, la seconde le 18 Janvier 2021.

Les dates des prochaines commissions de sélection ne sont pas encore fixées.

Réunion avec la sous-préfète le 11 Janvier

But : lui présenter les projets de l'EPCI (pour les aides départementales).

[document de présentation des projets]

PLUI,

Gendarmerie de Mansle,

Bibliothèque à Aigre,

Extension du siège communautaire à Tourriers,

Bassin d'eaux vives à Mansle,

Pôle enfance jeunesse à Vars,

Terrains familiaux de gens du voyage à Aigre.

Point sanitaire : cluster de 8 personnes positives sur St Amand de Boixe.

Elle nous a également indiqué le ressenti de la nouvelle préfète lors de son arrivée : surprise par le nombre de syndicats en tout genre dont le département dispose.

Projet de musée départemental

Réunion le 11 Janvier.

Aucune aide ne sera attribuée par la CdC. M.Bertrand porteur du projet a été informé par email.

M. Eric Bouchet, vice-président de la CdC en charge de la culture et du patrimoine, a répondu à la demande:

Suite à la préparation du projet de mandature en cours au sein de la Communauté de Commune Coeur de Charente, il a été mis en évidence que lors du regroupement des 3 entités territoriales pour former la CDC Coeur de Charente, tous les projets amorcés avant la fusion ont été pris en compte.

Depuis, de nouvelles compétences obligatoires doivent en plus être assumées par notre EPCI. Le financement de tous ces projets et obligations a déjà nécessité l'augmentation de la fiscalité. Dans ces conditions, il a été décidé à court et moyen terme de finaliser ce qui est initié et d'optimiser les coûts de fonctionnement.

J'ai le regret de vous informer que vu les perspectives à venir, votre projet ne pourra pas bénéficier d'un accompagnement financier de la part de la CDC Coeur de Charente.

Pour ce qui est des locaux de Tusson, nous ne pourrions pas aller plus loin qu'une mise à disposition par convention, le volet financier étant plus que délicat sur ma commune.

RGPD

Rendez-vous pris le 2 Février 2021 avec la consultante d'ATD pour une première séance.

Rappel du rôle des représentants de la commune

prendre connaissance des souhaits des élus (via le maire, les adjoints)

rendre compte (dans les réunions de conseil), en fournissant un compte-rendu.

Nuisibles

Préparation de plans d'action avec des responsables volontaires (parmi les conseillers).

Ragondins (A.Betoule):

Destruction sur la zone de Bayers sous la rue des Vignauds.

Frelons (V.Palombo):

Convention avec un désinsectiseur pour négocier un tarif préférentiel,

Mise en place d'une aide par la commune ?

Végétaux (J.Hamon):

Ambroisie,

Bilan sécurité routière

Une réunion avec le groupe de travail est fixée au 9 février et ensuite le 9 mars

le plan sur la sécurité routière est le suivant :

après la première partie d'inventaire des inconvénients liés à la circulation des véhicules :

-- Etablir une liste des solutions idéales de ce qui pourrait être fait,

-- Appliquer ces solutions sur les problèmes recensés,

-- Etablir un planning des priorités,

-- Interroger l'ADA + chiffrer les coûts.

Point travaux état péril immeuble Van Pelt

Stéphane Cheminade a fait les travaux de démolition et de sécurisation. Le devis initial a été modifié, des travaux supplémentaires décrits dans le procès-verbal de l'expert avaient été omis. Il faut compter 300.70 € H.T. de plus, soit un montant total de 2 932.26 €.

Un expert va venir vérifier le résultat des travaux (mardi 26/01/2021), ensuite la commune aura la possibilité en cas de vente par le propriétaire de récupérer le montant dépensé.

Prodiges de la république

Lecture de la lettre de la préfète.

Evane CARDIN sera déclarée auprès de la Préfecture comme Prodige au vu des actions qu'elle a mené lors du premier confinement.

Panneau Pocket

Ce système simple et efficace permet de prévenir instantanément les citoyens à chaque alerte et information de la Mairie, par le biais d'une notification sur les smartphones et les tablettes.

Information à la population à compter du 25/01/2021

Les notices à distribuer à la population ont été remises et les élus invités à faire la promotion de l'application et à aider leur voisinage pour l'installation.

Point projets (avec Jacques BEAU)

Village senior : rencontre avec ADMR, la Commune devrait aussi trouver un bailleur social.

Rencontre avec le CAUE pour l'aménagement du bourg,

Point voirie (avec Henri SPANJERS)

Dossier FDAC déposé, montant travaux 12 000 € HT.

M.Spanjers liste les voies retenues.

Recensement et aide à la vaccination des personnes dépendantes

Appel aux élus pour identifier, dans leur voisinage, les personnes qui seraient en difficulté pour obtenir un rendez-vous ou pour se rendre à un rendez-vous dans un centre de vaccination.

Situation financière 2020 (avec Pascal HOFFMANN)

La clôture de notre premier exercice est faite. Analyse en cours.....

[Présentation PPT P.Hoffmann]

Charges de fonctionnement

Baisse globale de 17%,

Les charges à caractère général baissent de 24% (dont travaux pour 46%),

Les charges de personnel baissent de près de 10% (arrêt contrats précaires),

Les autres charges baissent de 20%, dont les indemnités des élus (31%) et SIVM (8%),

Recettes de fonctionnement

Légère augmentation de 3%,

A noter deux recettes exceptionnelles,

Don des anciens élus (1.900€),

Une cession d'actif (8.379€),

Conclusions provisoires

Une situation financière en redressement permettant de dégager dès 2020 un excédent de fonctionnement,

Un contexte particulier: crise sanitaire et absence totale d'investissement de la commune,

Des perspectives de dégager à l'avenir des capacités d'investissement, dès lors que nous maintenons notre maîtrise des charges.

Divers

Remarque de Y.Gauthier sur le ramassage des sapins et l'enlèvement des décorations:

→ il faut prévenir à l'avance pour que les personnes ayant mis les décors puissent les enlever avant l'enlèvement.

séance levée à 22h40